

# Séminaire des DRH des établissements d'enseignement supérieur mardi 20 mai 2014



[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)



# Sensibilisation aux enjeux européens de la recherche



[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)



# Sommaire

- 1. Les RH au cœur de chaque étape de la construction de l'Esace européen de la recherche (EER)**
- 2. Le nouveau mécanisme de suivi de l'EER et les RH**
- 3. Le rôle de l'ERAC et du ERA-SGHRM dans le suivi et la mise en œuvre de l'EER pour les chercheurs**
- 4. Instruments européens de suivi et de mise en œuvre de la politique RH de l'EER**

# 1

## Les RH au cœur de chaque étape de la construction de l'Espece européen de la recherche (EER)

# Définition de l'EER

## 1.1

**« L'Espace européen de la recherche (EER) est un espace de recherche unifié ouvert sur le monde, reposant sur le marché intérieur, dans lequel chercheurs, connaissances scientifiques et technologies circulent librement et grâce auquel l'Union et ses États membres renforceront leurs bases scientifiques et technologiques, ainsi que leur compétitivité et leur capacité à répondre collectivement à des défis majeurs. »**

# Principales étapes de la construction de l'EER (1/3)

□ **2000: Lancement de l'EER avec les communications de la Commission européenne (CE) « Vers un espace européen de la recherche » et « Réalisation de l'Espace européen de la recherche: Orientations pour les actions de l'Union dans le domaine de la recherche (2002-2006) »**

- ✓ Un des 7 domaines d'action: carrière et mobilité des chercheurs
- ✓ 2002: création du comité de pilotage européen dédié aux Ressources humaines, à la mobilité et à la carrière des chercheurs (Steering group on human resources and mobility- SGHRM)
- ✓ 2005: la Commission publie une recommandation destinée aux Etats membres de tenir compte des principes de la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs

# Principales étapes de la construction de l'EER (2/3)

## □ 2008: Relance de l'EER avec le « processus de Ljubljana »: quelle vision pour l'EER et quelle gouvernance?

- ✓ 5 initiatives dont l'une destinée aux chercheurs: « le partenariat européen pour les chercheurs » qui a pour ambition de « favoriser les carrières et la mobilité ». Ce partenariat est proposé le 23 mai 2008 par la Commission européenne aux États membres qui l'ont favorablement accueilli lors du **Conseil de l'Union européenne du 26 septembre 2008**. La France annonce alors son intention de mettre en œuvre concrètement ce partenariat
- ✓ Relance du SGHRM

# Principales étapes de la construction de l'EER (3/3)

- ❑ **2009:** Le Traité de Lisbonne confère une nouvelle compétence de l'Union européenne (UE) partagée avec les Etats membres (EM) pour « la réalisation **d'un espace européen de la recherche dans lequel les chercheurs, les connaissances scientifiques et les technologies circulent librement** » (article 179§1 TFUE).

# Nouvel objectif du Conseil européen des chefs d'Etats : achever l'EER d'ici 2014 (1/2)

- ❑ **2011** : Conseil européen de février: « L'Europe a besoin d'un espace de recherche unifié pour **attirer les talents** et les investissements. C'est pourquoi les lacunes qui subsistent doivent être comblées rapidement et **l'Espace européen de la recherche achevé d'ici 2014** pour créer un véritable marché unique de la connaissance, de la recherche et de l'innovation. »

# Nouvel objectif du Conseil européen des chefs d'Etats : achever l'EER d'ici 2014 (2/2)

- ❑ **2012** : Conseil européen de mars: « Il faut en particulier s'efforcer **d'améliorer la mobilité et les perspectives de carrière des chercheurs**, la mobilité des étudiants diplômés, ainsi que l'attractivité de l'Europe auprès des chercheurs étrangers... »

# Réponse de la Commission à cet objectif: un partenariat renforcé pour l'EER

- ❑ **2011** : La Commission européenne lance une consultation publique (Automne 2011)
- ❑ **2012** : Communication « **Un partenariat renforcé pour l'excellence et la croissance dans l'Espace européen de la Recherche** » (17 juillet), reprenant le traité de Lisbonne et les conclusions du Conseil européen.

# 2

## Le nouveau mécanisme de suivi de l'EER

## 2.1

**Cinq grandes priorités, dont « ouvrir le marché du travail pour les chercheurs », assorties de :**

**A/ Recommandations aux Etats membres,**

**B/ Recommandations aux parties prenantes (acteurs de la recherche)**

**C/ Engagements de la CE**

**D/ Protocole d'accord avec les associations européennes de la recherche**

# A/ « Ouvrir le marché du travail pour les chercheurs »: recommandations aux Etats membres (1/2)

## Supprimer les obstacles

- ✓ à l'application de procédures de recrutement transparentes, ouvertes et fondées sur le mérite pour les chercheurs
- ✓ à l'accès et à la portabilité transfrontières des subventions nationales

## Fournir des informations et services coordonnés et personnalisés aux chercheurs par le truchement du réseau européen EURAXESS

## A/ « Ouvrir le marché du travail pour les chercheurs »: recommandations aux Etats membres (2/2)

- ❑ Appuyer l'élaboration et l'application de nouveaux programmes de formation doctorale structurée respectant les principes de la formation doctorale innovante
- ❑ Créer un cadre de diffusion de l'outil d'aide à la mise en place de la Stratégie Ressources humaines pour les chercheurs (Human resources strategy for researchers-HRS4R)

## B/ « Ouvrir le marché du travail pour les chercheurs »: recommandations aux parties prenantes (acteurs de la recherche) (1/2)

- Publier tous les postes vacants sur le portail de l'emploi «EURAXESS Jobs»
- Mettre en place des procédures de recrutement ouvertes, transparentes et fondées sur le mérite telles que définies dans la charte et du code. Exemples : adéquation avec le niveau du poste, ouverture aux chercheurs non européens
- Elaborer des stratégies RH d'établissements pour promouvoir les carrières des chercheurs dans le cadre de la stratégie RH pour les chercheurs (HR4R)

## B/ « Ouvrir le marché du travail pour les chercheurs »: recommandations aux parties prenantes (acteurs de la recherche) (2/2)

- ❑ **Rendre accessibles les subventions nationales aux chercheurs étrangers et développer la portabilité des financements**
- ❑ **Offrir des formations doctorales structurées reposant sur les principes relatifs à la formation doctorale innovante**
- ❑ **Elaborer et mettre en œuvre des programmes structurés visant à accroître la mobilité entre le monde universitaire et les entreprises**

## C/ « Ouvrir le marché du travail pour les chercheurs »: engagements de la Commission (1/2)

- ❑ **Renforcer la collaboration et la coordination au sein du réseau EURAXESS afin d'en faire une plateforme de services «sur-mesure» aux chercheurs**
- ❑ **Soutenir la création d'un mécanisme européen d'accréditation récompensant la bonne gestion des ressources humaines dans les universités et les centres publics de recherche qui fondent leur politique sur les principes de la charte et du code (HRS4R)**

## C/ « Ouvrir le marché du travail pour les chercheurs »: engagements de la Commission (2/2)

- ❑ Appuyer le travail d'un groupe de pays « pionniers » en faveur de la mise en place d'un système de reconnaissance des diplômes comparables
- ❑ Prendre des initiatives en vue de supprimer les obstacles en matière de sécurité sociale pour les chercheurs au sein de l'UE et de faciliter davantage l'entrée et le séjour des chercheurs originaires de pays tiers

## D/ Protocole d'accord entre la Commission et les associations européennes de la recherche

**L'ensemble des recommandations est complété notamment par:**

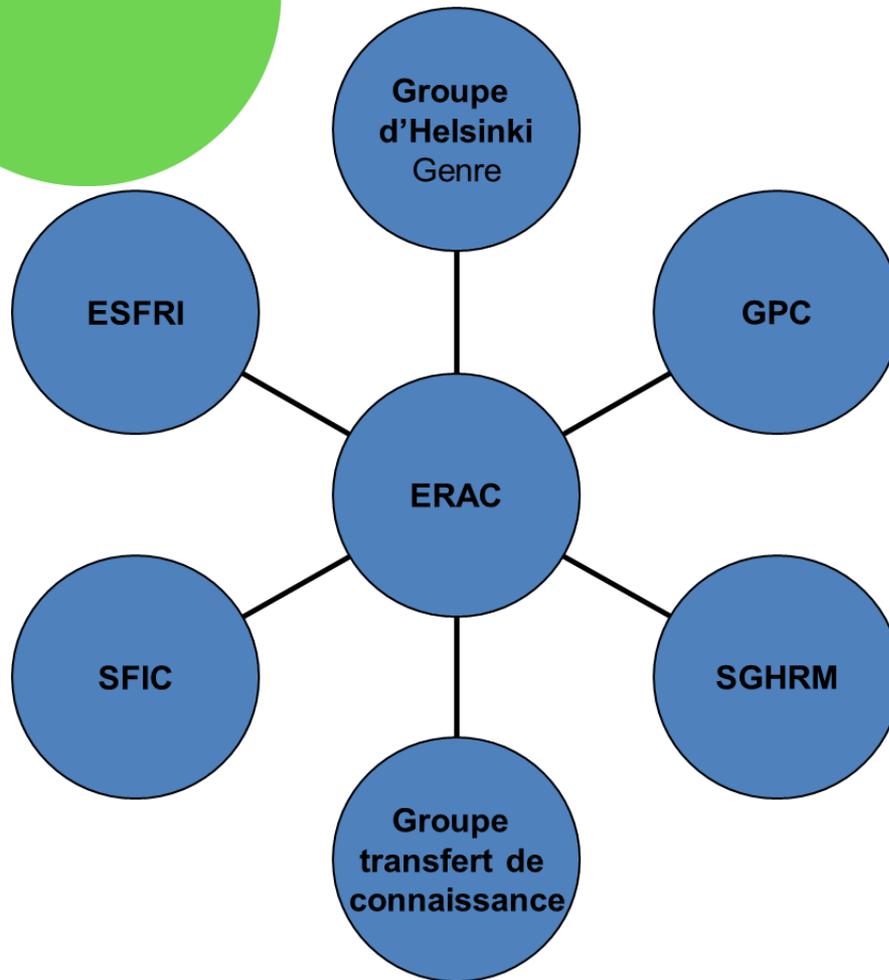
- Un protocole d'accord entre la Commission et les principales associations européennes représentant les acteurs de la recherche (Science Europe, EARTO, l'EUA, la LERU et NordForsk) et des déclarations des associations exposant leurs engagements pour faire progresser l'EER dans les cinq grandes priorités**

# Suivi du partenariat renforcé

## □ Le partenariat renforcé s'accompagne d'un suivi renforcé de la mise en œuvre des recommandations (*ERA monitoring mechanism ou EMM*)

- ✓ un rapport de **progrès tous les deux ans**
- ✓ le 1<sup>er</sup> rapport de progrès publié en septembre 2013 évalue les progrès réalisés depuis 2011
- ✓ un rapport final ( *full assessment report*) sera publié en septembre 2014
- ✓ Sources: données fournies par les administrations nationales (notamment dans le cadre du semestre européen), Eurostat, ERAWATCH, le CCR, les parties prenantes (Enquête 2012 sur l'état d'avancement de l'EER), un groupe d'expert mandaté par la Commission, etc...
- ✓ « Reporting » renforcé des Etats dans le cadre du **semestre européen**

# La méthode ouverte de coordination



GPC : Groupe de haut niveau pour la programmation conjointe

ESFRI : Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche

SFIC : Forum stratégique pour la coopération internationale

SGHRM : Comité de pilotage stratégie ressources humaines et mobilité

ERAC : comité de l'EER et de l'innovation

# 3

## Le rôle de l'ERAC et du SGHRM dans le suivi et la mise en œuvre de l'EER

# Qu'est-ce que l'ERAC? (1/3)

## 3.1

- ❑ Comité de l'Espace européen de la recherche et de l'innovation, ex-CREST (comité de la recherche scientifique et technique)
- ❑ Comité consultatif: avis et documents publiés sur le site du Conseil de l'Union européenne (UE)

[http://www.consilium.europa.eu/policies/era/erac/erac-advice-\(opinions,-reports\)?lang=en](http://www.consilium.europa.eu/policies/era/erac/erac-advice-(opinions,-reports)?lang=en)

- ❑ Membres: Etats membres et Commission, les Etats associés au programme cadre ont un statut d'observateurs

# Qu'est-ce que l'ERAC? (2/3)

- ❑ Présidé par la Commission; vice-présidence confiée à un représentant d'un Etat membre élu pour deux ans (M. Gulda, PL, actuellement)
- ❑ Mandat révisé en mai 2013:

<http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&t=PDF&gc=true&sc=false&f=ST%2010331%202013%20INIT>

# Qu'est-ce que l'ERAC? (3/3)

❑ **Principale mission** : fournir en temps utile des avis stratégiques au Conseil de l'UE, à la Commission et aux États membres en ce qui concerne les questions liées à la recherche et à l'innovation qui présentent un intérêt pour le développement de l'EER

## **Mais aussi:**

- stimuler l'évaluation volontaire de l'ensemble des politiques nationales
- conserver une vue d'ensemble des autres groupes liés à l'EER

**Les avis de l'ERAC** préparent les discussions du Conseil Compétitivité (conseil des ministres de la recherche) sur l'EER et influencent les conclusions du Conseil de l'UE

# ERA-SGHRM (1/2)

- Comité de pilotage pour les ressources humaines, les carrières et la mobilité des chercheurs dans l'Espace européen de la recherche
- Mandaté en 2002 pour préparer la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs, document de la commission européenne du 11 mars 2005 visant à établir des principes généraux entre chercheurs et institutions employant des chercheurs.

# ERA-SGHRM (2/2)

- Il assure dès lors le suivi des mesures prises par les EM pour la mise en place des principes de C&C (recommandation n°12)
- Son mandat évolue en 2009 pour conduire et suivre la mise en œuvre du « **partenariat européen pour les chercheurs** » qui reprend les **grands principes de C&C** et dont le Conseil de l'UE a adopté les conclusions le 26 septembre 2008, sous présidence française.

# Rappel des objectifs communs du Partenariat européen pour les chercheurs (1/2)

**Ce partenariat propose la réalisation, d'avancées rapides et mesurables avant la fin 2010 selon quatre orientations:**

- Ouvrir systématiquement les postes dans les institutions de recherche à tous les chercheurs européens
  
- Créer des conditions d'emploi et de travail attrayantes (par exemple, en améliorant les conditions contractuelles, les rémunérations et les possibilités d'évolution de carrière)

## Rappel des objectifs communs du Partenariat européen pour les chercheurs (2/2)

- ❑ Répondre aux besoins des chercheurs mobiles en matière de sécurité sociale et de retraite complémentaire
- ❑ Faire en sorte que les chercheurs possèdent les compétences nécessaires pour transformer les connaissances en résultats, notamment en renforçant les liens entre les universités et les entreprises

# Partenariat

Dans ses conclusions, le Conseil de l'UE invite particulièrement les Etats membres à définir, en consultation avec les acteurs concernés, **des objectifs nationaux et des actions spécifiques** sur la base des lignes d'action prioritaires proposées par la Commission ou toutes autres actions appropriées ; les actions prioritaires mises en œuvre par les EM devraient refléter la situation de chaque EM et constituer **un ensemble cohérent d'actions** spécifiques existantes, renforcées ou nouvelles.

# Fonctionnement du ERA-SGHRM

- **Membres : EM + la CE**
- **Présidence : représentant d'un EM élu pour deux ans**
- **Méthodes de travail :**
  - Plénières : états membres + pays associés (PA)
  - groupes de travail externes ou internes: experts des EM +PA
  - séminaires d'apprentissage mutuel : experts

Nomination systématique d'experts dans les groupes de travail dédiés.

# Les 4 grandes thématiques de travail

**Sécurité sociale et droits à pensions**

**Conditions de travail, recrutement et portabilité des financements**

**Formation, compétences et relations entreprises / monde académique**

**Suivi, contrôle (mise en place d'indicateurs)**

# Illustration des méthodes de travail : groupe de travail externe

A titre d'exemple, en 2009, le SGHRM a inscrit la sécurité sociale et la retraite complémentaire dans son programme de travail. Ces sujets jugés très techniques, le comité a décidé de confier cette expertise à un groupe de travail externalisé.

Le ministère a nommé deux experts pour la France:

- ✓ Jean-Philippe Lhernould (professeur à l'Université de Poitiers, spécialiste des politiques sociales communautaires) puis
- ✓ Jean-Claude Fillon, (direction de la sécurité sociale, division des affaires communautaires et internationales au ministère de la santé)

**Les conclusions du rapport de ce groupe furent présentées en conseil compétitivité en mars 2010**

# Illustration des méthodes de travail : groupe de travail interne (1/2)

A titre d'exemple, en 2010, le ministère a nommé dans un groupe de travail dédié à l'emploi des chercheurs:

- Michèle Guichard au titre de la DGRH A (service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche)
- Jean-François Huon, chargé de mission EURAXESS France au titre de la CPU

# Illustration des méthodes de travail : groupe de travail interne (2/2)

L'objectif concret était d'augmenter le nombre de publications d'offres d'emploi sur EURAXESS Jobs.

**Cela s'est traduit en 2011 par une collaboration entre la plateforme française Galaxie d'offres d'emplois et EURAXESS Jobs: tous les postes de chercheurs et enseignants-chercheurs jusque-là postés sur la plateforme nationale sont désormais en ligne sur EURAXESS jobs, plateforme européenne**

# Illustration des méthodes de travail : séminaire d'apprentissage mutuel (1/2)

A titre d'exemple, en 2014, le ministère a participé au séminaire d'apprentissage mutuel organisé par l'ERAC sur deux des thématiques prioritaires :

- Recrutements ouverts et transparents
- La mobilité intersectorielle : formations doctorales et compétences transférables

# Illustration des méthodes de travail : séminaire d'apprentissage mutuel (2/2)

Ce séminaire a été préparé avec le concours notamment d'experts du ministère:

- les recrutements ouverts, avec la contribution de la DGRH et plus particulièrement du département des études statutaires et réglementaires, ses chargés de mission (Chef: Guillaume Aujaleu), de la MES et du CNRS
- la mobilité inter sectorielle, avec la contribution de la DGESIP A3 (Sandra Joseph), et de Marie-Françoise Catoni de notre département

# Programme de travail 2013/2014 (1/2)

**Le ERA-SGHRM a mis en place deux groupes de travail :**

**L'un *Sur le développement professionnel des chercheurs* > pour lequel nous avons nommé Eric Foucher, CPU comme expert (président : Ian Cameron, GB)**

Ce groupe s'intéresse à réaliser une cartographie des outils en ligne existants pour guider les chercheurs dans le développement de leur carrière qu'il s'agisse d'exemples européens ou dans le Monde.

**L'autre *Sur la formation doctorale innovante*** > experte:  
Marie-Hélène Prieur, MESR (président : G. Duda, ALL)

Après avoir listé les années précédentes les principes de la formation doctorale innovante, ce groupe a pour mission en 2014 d'établir une feuille de route pour mettre en œuvre ces principes dans les EM.

# Les rapports du ERA-SGHRM

- Depuis 2010 les avancées RH de la construction de l'EER sont consignées dans un rapport annuel renseigné par les EM et la CE
- Les travaux : sont rendus publics via le site EURAXESS. Ils servent à faire le point sur les avancées de l'EER, à trouver des solutions pour lever les obstacles à la mobilité, à faire avancer les sujets RH dans le cadre de Conseil compétitivité

# 4

## Les instruments européens de suivi et de mise en œuvre de la politique RH de l'EER

# Horizon 2020 (1/2)

**Le programme HORIZON 2020** regroupe les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation et s'articule autour de trois grandes priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux. Entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

# Horizon 2020 (2/2)

## Architecture du programme

### 3 PRIORITÉS

#### EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

- Conseil européen de la recherche (E.R.C.)
- Actions Marie Skłodowska-Curie
- Technologies futures et émergentes (FET)
- Infrastructures de recherche

#### PRIMAUTÉ INDUSTRIELLE

- TIC
- Technologies clés génériques (KET) :
  - microélectronique
  - photonique
  - nanotechnologies
  - matériaux avancés
  - systèmes de production
  - biotechnologies
- Espace
- Innovation dans les P.M.E.
- Accès au financement à risque

#### DÉFIS SOCIÉTAUX

- Santé, bien-être, vieillissement
- Sécurité alimentaire, bioéconomie...
- Energies sûres, propres, efficaces
- Transports intelligents, verts, intégrés
- Climat, environnement, matières premières
- Sociétés inclusives et novatrices et capables de réflexion
- Sociétés sûres

• Diffusion de l'excellence et élargissement de la participation

• Science pour et avec la société

E  
U  
R  
A  
T  
O  
M

**Les Actions Marie Skłodowska-Curie** sont des financements de l'UE destinés au développement des ressources humaines et de la valorisation des carrières des chercheurs du public et du privé, au travers de la mobilité et de la formation. Les actions permettent de financer soit des chercheurs soit des institutions qui s'engagent à financer des chercheurs.

# EURAXESS (1/2)

Dédié aux chercheurs mobiles, **le portail EURAXESS** permet de trouver l'assistance et les informations nécessaires aux chercheurs en mobilité qui souhaitent poursuivre leur carrière en Europe ou qui souhaitent rester connecter avec l'Europe. Cette initiative européenne rassemble plus de 200 centres de services aidant les chercheurs européens et non-européens dans 37 pays.

# EURAXESS (2/2)

**Au niveau national, EURAXESS France** remplit sa mission grâce à son réseau de centres de services et points de contact locaux EURAXESS. Les chercheurs trouveront des informations relatives aux formalités d'entrée et de séjour sur le territoire français.

# Stratégie ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R)

**La stratégie ressources humaines pour les chercheurs** est un outil d'aide à la structuration de la stratégie RH des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, qui permet de mettre en évidence l'application des principes de la Charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs et d'avancer sur ceux qui sont en souffrance. L'objectif final est d'assurer aux chercheurs une véritable carrière tout au long de leur vie professionnelle.

# EER: les perspectives (1/3)

- ❑ **Septembre 2014: Publication du “full assesment report” par la Commission**, vraisemblablement assorti de recommandations sur la suite du processus de construction de l'EER
- ❑ **Deuxième semestre 2014: soumission du “full assesment report” au Conseil européen**

# EER: les perspectives (2/3)

- ❑ Au Parlement européen, quelles suites au manifeste “European Research Area, Towards a Maastricht for Research ? ” (cosigné par plusieurs députés dont Mme Sartori, M. Berlinguer)

*“the most far-sighted and courageous approach **should take the form of directives** and, in the long run, of a constitutional commitment of European research in the next legislature 2014-2019 [...]*

*The lack of portability throughout Europe of publicly funded grants is the most important impediment, while the lack of open and transparent recruitment procedures could represent one of the main barriers to mobility. Still more fundamental obstacles are related to social security and pension rights, as well as to the lack of recognition of diplomas awarded by the MS in other countries. [...]*”

# EER: les perspectives (3/3)

- ❑ **L'ERAC** suggère de développer un feuille de route tenant compte de la diversité des avancées des Etats dans les domaines de l'EER

# Relais des actions européennes au plan national (1/2)

**Le Groupe thématique national (GTN RH) piloté par le ministère comprend :**

- Des représentants d'universités
- Des représentants d'organismes de recherche
- Un représentant de la CPU
- Les membres du PCN mobilité
- D'autres partenaires

# Relais des actions européennes au plan national (2/2)

Les membres du GTN RH contribuent à définir des positions françaises sur les sujets dédiés. Ils sont sollicités pour être experts dans les groupes de travail du SGHRM.

Ils sont informés des travaux du SGHRM, de la publication des rapports et de diffuser l'information

# Conclusion : une ambition partagée pour l'Europe avec vous

**Un nouveau rôle pour le département de la stratégie RH, de la parité et de la lutte contre les discriminations. Des missions plus stratégiques qui impliquent de renforcer notre collaboration avec les Directions et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche notamment pour :**

- L'élaboration des positions françaises (national > l'Europe)
- La mise en œuvre de la politique RH européenne (Europe > national)

# Pour votre information, les sites à consulter :

## Site national Horizon 2020

<http://www.horizon2020.gouv.fr>

## Sites EURAXESS et EURAXESS France

<http://ec.europa.eu/euraxess/>

[http://ec.europa.eu/euraxess/np/france/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/euraxess/np/france/index_fr.html)

# Pour votre information, les sites à consulter :

**L'ensemble des documents liés aux sujets RH pour l'EER et tous les rapports thématiques produits par le ERA-SGHRM :**

**<http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/services/researchPolicies>**

**Brochures C&C et HRS4R :**

**<http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/rights/brochure>**

# Pour votre information, les sites à consulter :

## Réponse de la France à la consultation de la Commission européenne sur l'EER de 2011:

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace\\_Europeen\\_de\\_la\\_Recherche\\_-\\_E.E.R./12/0/Note-autorites-FR-EER\\_274120.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace_Europeen_de_la_Recherche_-_E.E.R./12/0/Note-autorites-FR-EER_274120.pdf)

## Rapport 2013 de la France sur la construction de l'EER:

[http://ec.europa.eu/research/era/pdf/era\\_progress\\_report2013/annexe\\_france.pdf](http://ec.europa.eu/research/era/pdf/era_progress_report2013/annexe_france.pdf)